

Propos racistes insultes etc

Par ygui, le 13/05/2008 à 10:03

bonjour

j ai porte plainte contre une voisine qui depuis que j ai pris des distances d avec elle m a intimé I ordre de couper les plantes devant chez moi sous pretextes que c était la continuité de sa haie (plantée sur les parties communes de ma résidence ce quele syndic lui a rappelé en expliquant qu aucun droit lui appartenait:) bref pour me mater elle a tenté de le faire elle meme et devant ma résistance elle a commencé à m insulter par des injures courantes puis a fini par me dire qu une grosse vache comme moi n était bonne que pour des noirs et des arabes que j avais quà retourné au pays des bougnoulesm oi et mon sale arabes j ai porté plainte une médiation penale s en ai suivi mais elle a recommencé chaque année depuis trois ans j en suis à ma troisème plaintes bref en correctionnelle elle a été relaxée le juge ayant estimé que le délit n était pas contitué mm les coups de balai que j ai recu en 2007 n ont pas été pris en compte bref le juge agacé d avoir à traiter ce qu il estimait était une histoire de voisinage et de bonnes femmes m a limite malménée moi en gros si elle m insultait c était car je devais la titiller l'horreur je l'ai invité à lire les témoignages bref coment se fait il qu on puisse être aussi laxiste quand il s agit de quidam d autant que les tapages réccurents les interpellations de voisins de la part de ma voisines insultes et propos diffamatoires et les coups de balais et j en passe ne semble pas voir été pris en compte bref que faire d autant qu elle continue je me fais invectiver de sa terrasse elle me hurle dessus etc et m insultes à nouveau de plus

je me fais invectiver de sa terrasse elle me hurle dessus etc et m insultes à nouveau de plus elle me fait de la discrimination physique car je suis un peu ronde je suis pour elle une grosse vache un gros tas de m etc etc je ne sais plus comment lafaire taire car les policiers ni font rien

voila désolée et me

Par frog, le 13/05/2008 à 12:45

Si votre ville dispose d'une police municipale, rapprochez vous de celle-ci pour faire constater le tapage.

Quant à la réponse de la justice, vous devez comprendre qu'on ne peut pas embastiller tous les cas sociaux qui se promènent en liberté, au risque sinon de devoir multiplier la population carcérale actuelle par dix, sinon plus...

Par Jurigaby, le 13/05/2008 à 15:05

Bonjour.

Et puis surtout, n'allez surtout pas croire que la condamnation du tribunal à son encontre réglerait vos problèmes.. Au contraire, cela ne fera qu'empirer les choses..

Toutes les histoires comme la votre finissent soit par une conciliation, soit un déménagement..

Par JamesEraser, le 18/05/2008 à 15:27

Bonjour,

Êtes vous propriétaire ou locataire ?

Et votre voisine? Et le voisinage?